www.subventionenligne.fr

Le Guichet unique de demandes de subventions

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU BUDGET ET
DE LA RÉFORME
DE L'ÉTAT

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

www.modernisation.gouv.fr

Introduction

Introduction | Le constat | Le dispositif | Le déploiement | Les apports

Le contexte favorable

- La dématérialisation des formulaires CERFA
  - — Engagement présidentiel pour la dématérialisation de 600 formulaires CERFA
  - — Traiter à part le cas du formulaire de demande de subventions formulées auprès des services de l'Etat et les organismes publics.
    - **(décret n 2006-887 du 17 juillet 2006), nouveau dossier de demande**
- Simplifier les rapports entre le opérateurs et les organismes publics
  - —Transparence des interventions publiques
  - — Améliorer le contrôle des associations
    - Mission inscrite dans la circulaire du 24 décembre 2002
- Accompagner la refonte de l'administration territoriale
  - —Circulaire du premier ministre du 2 janvier 2006.
    - Accompagner la réorganisation des services au niveau départemental par des outils adaptés. Mutualisation des tâches et des missions.

Le guichet en ligne de demande de subventions

Introduction | **Le constat** | Le dispositif | Le déploiement | Les apports

Les enjeux d'une simplification

- **L'Etat, les collectivités locales, les organismes apportent un soutien financier important aux associations pour soutenir leurs projets et leur activité.**
- **L'état des lieux:**
  - Des modalités d'intervention des autorités administratives :
    - Multiples par la diversité des services compétents
    - Multiples par le nombre élevé de dispositifs d'intervention
  - Des politiques publiques souvent menées de manière partenariale
    - (co-financement d'un même projet par plusieurs acteurs publics simultanément); pour 250 000 dossiers déposés auprès des services de l'Etat, plus de 1 000 000 de demandes de financement sont formulées auprès des partenaires financiers.
  - Un porteur de projet doit faire parvenir plusieurs exemplaires d'un même dossier à chaque service.
  - Une dématérialisation qui touche déjà 38 départements en France, qui porte des risques d'éclatement et de doublons, multiples saisies…

La simplification des dispositifs, des processus d'instruction aujourd'hui complexes, contraignants et coûteux pour les organismes et les services est l'enjeu majeur du projet.

Le processus actuel

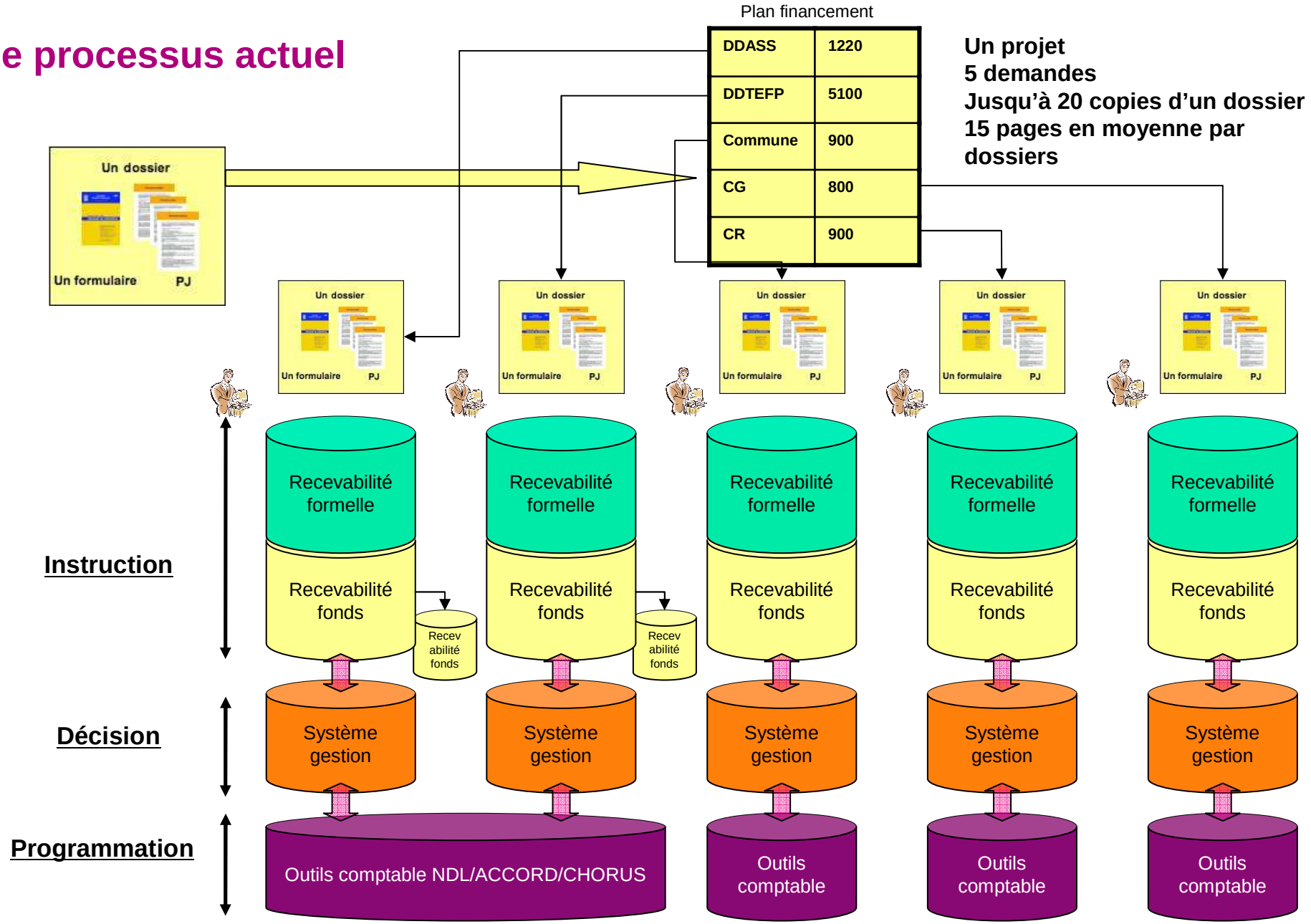

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

La dématérialisation aujourd'hui

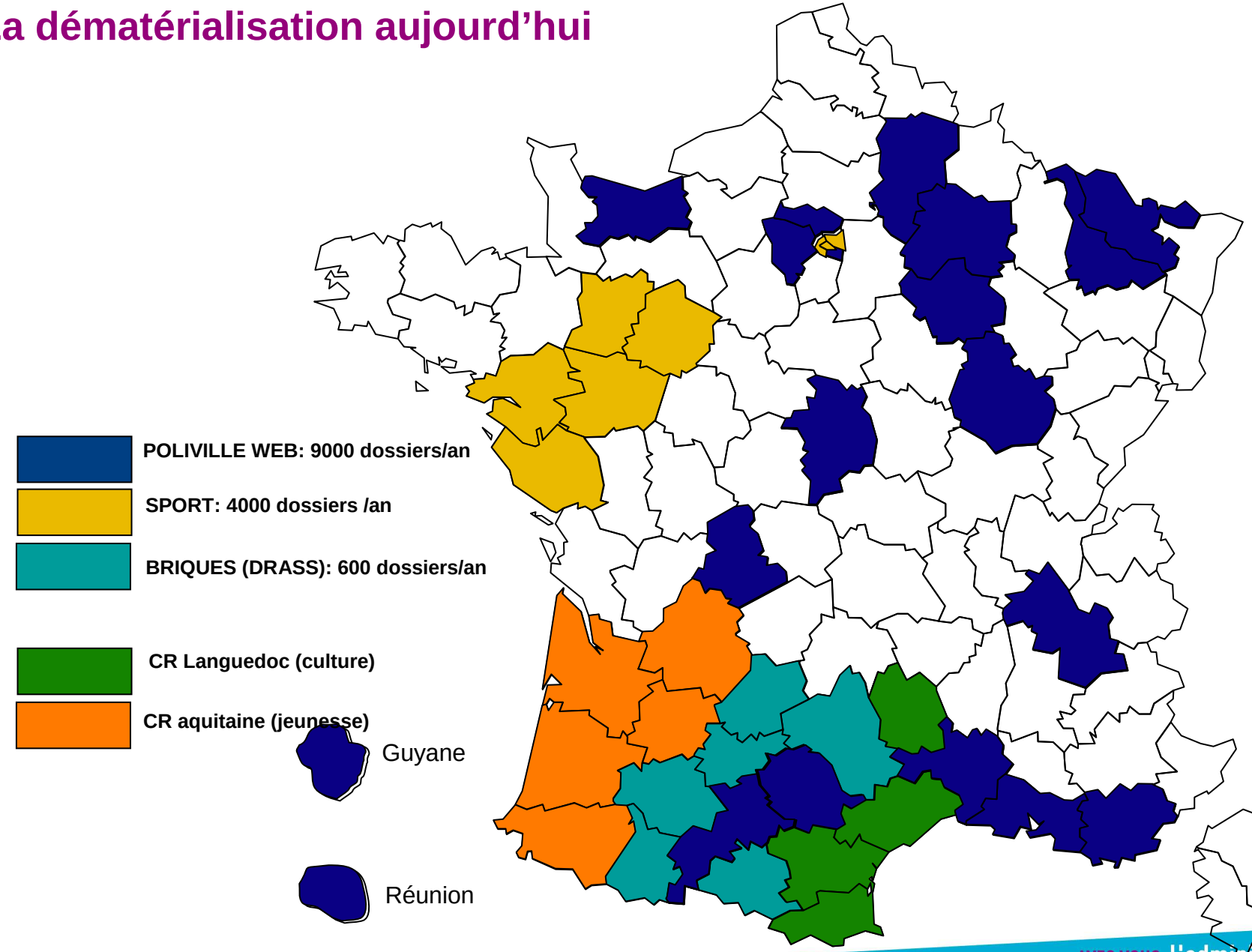

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

La dématérialisation: la tendance naturelle

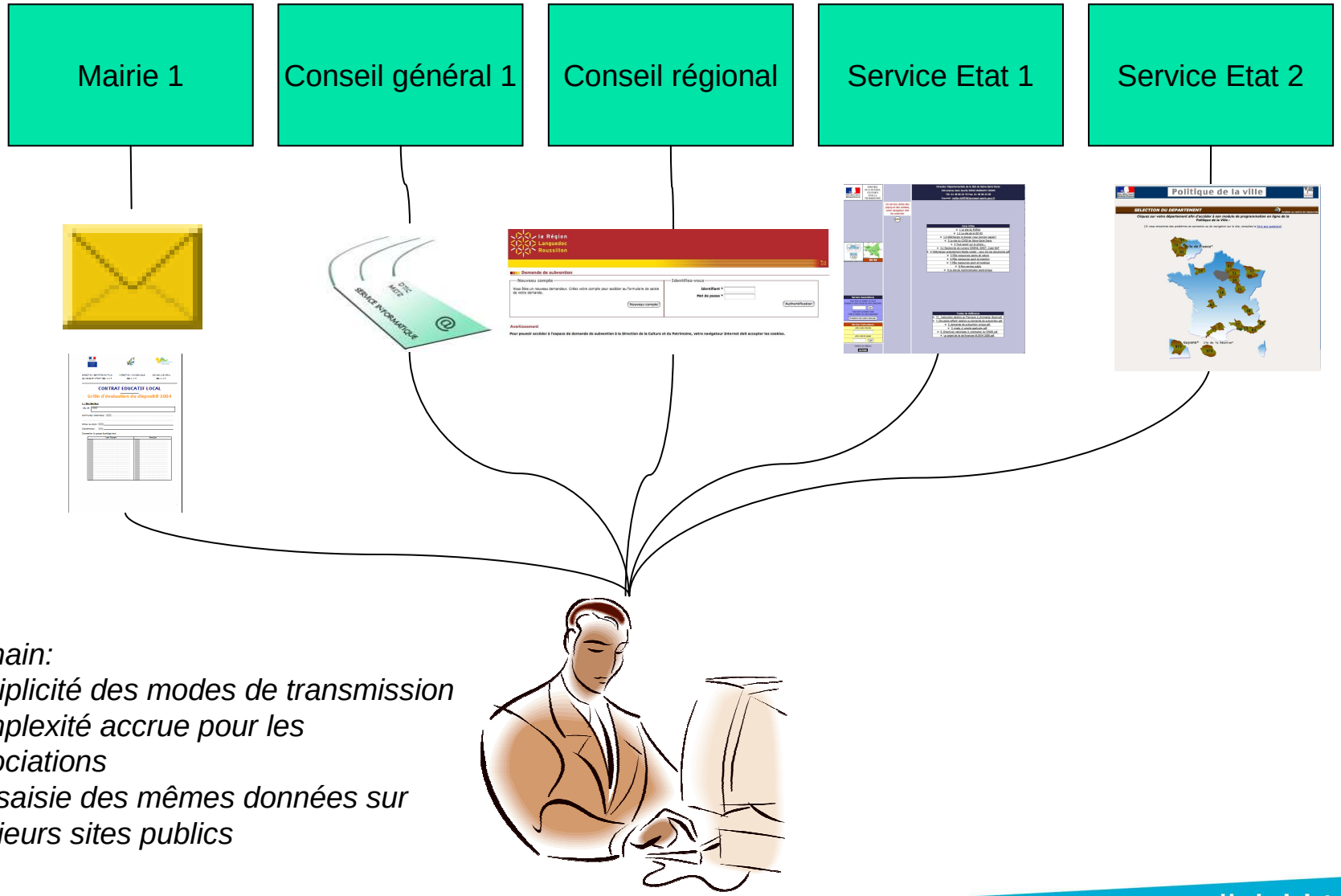

Demain:
Multiplicité des modes de transmission
Complexité accrue pour les associations
Ressaisie des mêmes données sur plusieurs sites publics

Le dispositif mis en oeuvre

Introduction | Le constat | Le dispositif | Le déploiement | Les enseignements

Qu'est-ce que *Subvention en ligne ?*

- **C'est « LE » dispositif de dématérialisation de la demande de subvention que l'Etat lance en 2007 avec un déploiement qui se généralisera jusqu'en 2009.**

- **Il consiste en la création d'un guichet unique pour les demandes de subventions effectuées par les associations (ainsi que par des opérateurs de toutes natures juridiques), auprès des services de l'Etat, mais aussi des collectivités et organismes publics partenaires.**

- **Il met en œuvre l'espace privé de chaque organisme, financeur et financé (espace de stokage de données, lien INSEE…)**

- **Le télé service couvre les différentes étapes d'une procédure de demande de subvention: Saisie, Suivi, Dépôt, Recevabilité, Instruction, Bilan (principe du dossier partagé).**

- **Il s'appuie sur le dossier de demande de subvention défini par le CERFA n° 12156 qui concerne les demandes de subvention formulées auprès des services de l'Etat et des établissements publics**
  - Le formulaire est personnalisable par chaque entité publique partenaire, pour chaque dispositif d'aide mis en œuvre (10 champs dans le dossier de demande, 10 champs dans le dossier de bilan.

Le principe de fonctionnement de « www.subventionenligne.fr »

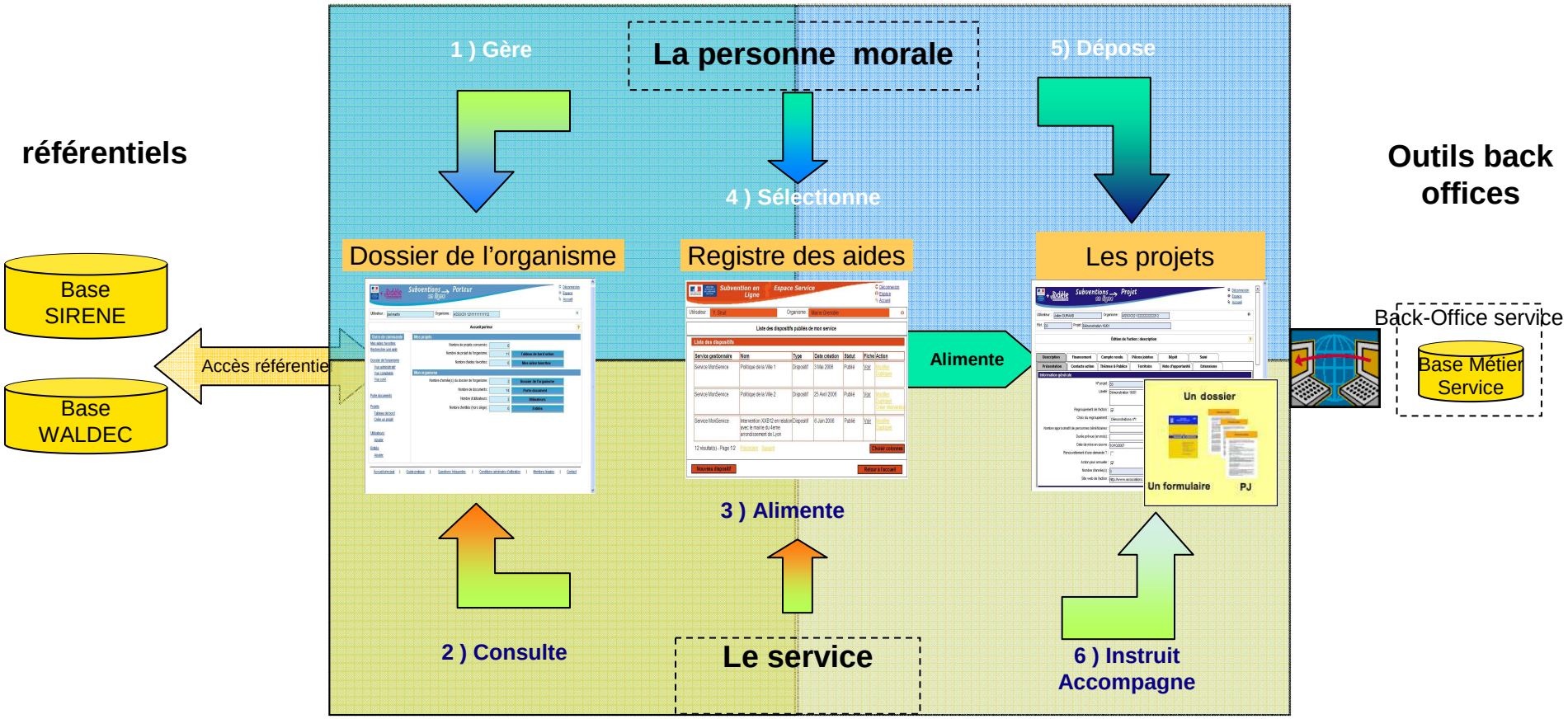

1) Chaque organisme dispose d'un espace personnel lui permettant de gérer ses données, ses documents, mais aussi attribuer des rôles distincts à des acteurs au sein de son organisme (signataire, déclarants de projets…)
2) Les services peuvent consulter le dossier permanent en ligne, et accèdent aux informations offficielles de SIRENE et du registre des associations du ministère de l'intérieur
3) Chaque service déclare ses aides publiques, définit les informations complémentaires qui doivent apparaître sur le formulaire, précise une adresse électronique de "livraison", et indique le ou les services instructeurs.
4) L'organisme porteur sélectionne les dispositifs d'aide lors du remplissage de leur dossier de demande (un ligne par dispositif, un dépôt par ligne).
5) L'organisme porteur dépose ses dossiers de demande auprès de chaque organisme sollicité
6) Les services instruisent en ligne les demandes, et recoivent le dossier dématérialisé lors du dépôt pour une intégration dans les back offices

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

Un dispositif innovant et ouvert

Introduction | Le constat | Le dispositif | **Le déploiement** | Les apports

Déploiement : Un scénario ambitieux

- **Ce scénario prévoit un** déploiement complet **de SUBVENTION EN LIGNE, avec mise en œuvre de** toutes les fonctionnalités **pour la campagne 2008.**

- **Ouverture le 1 octobre aux organismes publics**
- **Ouverture au 1 novembre aux porteurs de projets**

Les déploiements mis en œuvre

- **Les GRSP (Groupement Régionaux de santé publique**)
  - Déploiement au niveau national, sauf deux ou trois régions (dont Ile de France).
  - Impact (10 000 dossiers et 6000 acteurs environs)
- **Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports Pilote**
  - Déploiement progressif sur l'ensemble du territoire
  - Impact important (de 5000 à 70 000 dossiers, 300 agents de concernés,
- **Politique de la ville**
  - Actions pilote sur une dizaine de départements, dont les départements concernés par POLIVILLEWEB
  - Plan d'actions en cours de définition
  - Impact : 20 000 dossiers et 2000 agents PLUS les collectivités locales
- **Ministère de la ville et du logement**
  - Test de faisabilité pour les demandes d'aide au logement.
- **Ministère de la culture**
  - Région Rhône Alpes

Déploiement : Les mesures prises

- **Coordination nationale**
  - La formation des formateurs
  - L'information des services et organismes publics
  - Liens avec les représentants du secteur associatif
  - Information des collectivités locales
  - Discussion avec les éditeurs de logiciels

- **Coordination locale**
  - Au niveau régional, implication forte des DRASS et des DRDJS
  - Au niveau départemental
    - Coordination interministérielle souhaitable
      - Pôle de compétence associatif (ex Département Rhône)
    - Implication des services départementaux de la jeunesse et des sports
      - Correspondants des associations et des organismes publics
    - Les fonctions d'administrateurs locaux sont assurés par les services de l'Etat, selon les départements, ou les régions
      - Missions à organiser entre DDJS, DRASS, Préfecture
  - La formation des services instructeurs et des partenaires.
    - Possible ouverture aux collectivités et des organismes publics

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

Chantier « Paramétrage » : Cadrage

- **Le paramétrage du dispositif agit sur deux domaines distincts**
  - La création des dispositifs d'aide
  - Le lancement des appels à projet
  - L'organisation de l'instruction des dossiers

- **La création des dispositifs de l'Etat est une démarche centrale**
  - Pour la politique de santé
  - Pour la politique jeunesse et sports

- **La création des dispositifs des organismes publics est local**
  - Chaque service public adhère et effectue son paramétrage des dispositifs.

- **Chaque dispositif se décline en « intervention »**
  - Cette mission est de la compétence des services locaux
  - Ce sont eux qui définissent, pour chaque dispositif, les services instructeurs

Chantier «Formation et information»

- Le ministère de la santé forme les formateurs pour le réseau GRSP
  - **50 formateurs nationaux, puis 100 correspondants**
- La DGME forme les formateurs des Msports.
  - **50 formateurs nationaux puis 400 agents instructeurs**
- **La DGME forme les formateurs du ministère de l'intérieur dans le cadre de l'ACSE.**

- **Au total 55 journées seront organisées en trois mois.**

Chantier « Intégration au SI »

- **Etat d'avancement des ministères.**
  - Les ministères de la santé et des sports ont engagé une démarche pour un développement spécifique
  - L'ACSE va engager une refonte de son dispositif en 2008 (passage en mode web).
  - Le ministère de la culture engage une étude d'impact en fin d'année.

- **Les éditeurs d'application de gestion ont été contactés**
  - Travail plus avancé avec deux éditeurs.

- **Démarche de mutualisation au plan national**
  - Partage des cahiers de charges.

- **Les points qui restent en suspend**
  - Le cas des collectivités utilisant des back offices spécifiques (POLIVILLE)

Chantier « Support aux utilisateurs »

- **Ce chantier regroupe la définition et la mise en place de l'assistance**
- **L'assistance des porteurs de projet est assurée par les instructeurs**
  - Le principe du dispositif est qu'un service peut accéder au dossier en même temps que le porteur.
- **L'assistance vers les instructeurs est assurée par les référents locaux**
  - Un à deux référents pas service
- **L'assistance fonctionnelle (métier) vers les référents locaux est assurée par l'administration centrale**
  - Une cellule au ministère de la santé (volet santé)
  - Une cellule au centrale (volet jeunesse et sports)
- **L'assistance technique vers les référents locaux est assurée par la DGME (provisoire)**
  - Equipe support de deux personnes.

Les résultats attendus

Introduction | Le constat | Le dispositif | Prochaines étapes | Les apports

Les bénéfices du dispositif

Les apports pour les services

Les niveaux d'adhésion

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU BUDGET ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT
AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

Les apports pour les services

- **Un téléservice complexe mutualisé**
  - Simplification des relations avec les associations
  - Un partage des données plutôt qu'un envoi
  - L'accès aux référentiels des associations de l'Etat et à SIRENE
  - Portail de travail collaboratif
- **Une standardisation des informations**
  - Pour une meilleure communication vers les outils de gestion
- **La libre gestion des dispositifs d'aides en ligne**
  - Publicité des dispositifs d'aides
  - Personnalisation des informations sollicitées aux porteurs
- **Respect des compétences**
  - Seuls des résultats des décisions sont communiquées
  - Un partage des avis entre pouvoirs publics
  - Non exclusif de portails de demande de subventions des organismes
    - Coordination et échanges avec d'autres portails

Les services proposés aux partenaires publics

Les services proposés selon le mode d'adhésion à subventionenligne	Service non référencé L'organisme n'apparaît pas dans la liste des organismes financeurs	Service référencé sans courriel L'organisme est simplement connu du téléservice et peut être sélectionné	Service référencé avec courriel L'organisme est connu du téléservice, avec un mail fonctionnel	Service partenaire L'organisme dispose d'un compte et agit sur l'ensemble du téléservice
Dossier imprimé et envoyé par l'usager à l'organisme	oui	oui		
Identification du service au registre des aides (avec description d'un dispositif générique par organisme)		oui	oui	oui
Transmission par courriel au dépôt (PDF+XML+PJ)			oui	oui
Documentation des dispositifs Un dispositif constitue le cadre juridique d'une politique publique, délibération, circulaire...) Les dispositifs se déclinent en intervention ou appel à projet				oui
Gestion des appels à projets (déclinaison opérationnelle d'un dispositif, avec une date de début-date fin, un service instructeurs...)				oui
Personnalisation du Cerfa (par dispositif mis en œuvre, l'organismes peut créer 10 champs complémentaires dans le dossier de demande ET dans le dossier de bilan)				oui
Co-instruction en ligne (Définition de services co-instructeurs, autorisés à participer à la co-instruction - vue sur les avis des autres financeurs)				oui
Aide en ligne au montage d'un projet Un porteur de projet qui sélectionne une intervention peut inviter le service instructeur déclaré à voir le dossier en ligne				oui
Consultation et récupération en ligne du dossier				oui
Transmission automatisée vers le back office et flux de mise à jour (Fichier XML)				oui
Remontée automatisée de l'instruction vers le portail				oui

SE MODERNISE

Pour aller plus loin…

AVEC VOUS l'administration SE MODERNISE

www.modernisation.gouv.fr

- Téléservice :
  www.subventionenligne.fr

- Espace collaboratif :
  http://www.ateliers.modernisation.gouv.fr/
  Communauté Déploiement
  Subvention en ligne

- Contact :
  contact-subvention.dgme@dgme.finances.gouv.fr

- Affaire suivie par :
  Philippe VRIGNAUD
  01 53 18 30 65
  philippe.vrignaud@dgme.finances.gouv.fr

Subvention en ligne :
Simplifier la vie des citoyens.